

Depuis 1949, la transfusion sanguine française est basée sur des principes éthiques qui sont le volontariat, l'anonymat, le bénévolat et le non-profit.

La France est auto-suffisante, depuis cette date, les malades n'ont jamais manqué de produits sanguins, même si certaines périodes de l'année bien identifiées mettent les stocks sous pression; dans cette situation, l'EFS (Etablissement Français du Sang), utilise les médias nationales pour solliciter les donateurs.

Sous la pression de laboratoires privés, le marché de la transfusion sanguine en France risque fortement d'être progressivement sous la coupe de financiers qui n'appliqueront pas les principes éthiques.

La motivation du donneur français est la guérison des malades, **il est désintéressé**, son don est anonyme et l'EFS opérateur public ne fait pas de bénéfice sur la délivrance des concentrés de globules rouges, des concentrés de plaquettes et du plasma. Le donneur **répond avec sincérité**

au questionnaire médical et s'entretient avec un médecin sur son passé médical. A ce stade le médecin donne son accord au don ou prononce une contre-indication au don temporaire ou définitive, ceci dans l'intérêt du donneur et/ou du receveur potentiel avec explication du médecin. Le donneur potentiel comprend la raison et revient à la fin de la contre indication temporaire. Cette règle est généralement appliquée dans tous les pays occidentaux. C'est ce principe qui participe à la sécurité du don pour les malades.

Les laboratoires qui cherchent à forcer le marché français collectent déjà dans des pays à faible revenu et faible niveau sanitaire. Dans ces pays, l'état de précarité de la population est primordial pour la collecte, il assure une population nombreuse intéressée par la rémunération du don de sang ou de plasma, rémunération qui est dans la plupart des cas une partie importante du revenu de l'individu. Que penser de la sincérité du donneur potentiel devant le questionnaire ou lors de l'entretien médical (lorsqu'il existe) ? **Sera-t-il sincère et déclarera-t-il sa situation médicale au risque d'être contre-indiqué temporaire ou définitif et ne pas toucher les 30 euros ou 30 dollars vitaux pour se nourrir**

lui-même ou sa famille ? Bien sûr, des contrôles seront effectués sur les dons, mais la fenêtre sérologique empêche de détecter tous les virus ; exemple pour le West Nile Virus suspecte chez les personnes ayant voyagé en Egypte, Grèce ... qui se voient contre-indiquées temporairement pendant 4 mois en France. Que penser également du respect de l'Homme qui "se saignera aux quatre veines" au péril de sa vie pour percevoir cette rémunération; en effet

dans certains états des Etats Unis des donneurs donnent 2 à 3 fois par semaine
(1 fois maxi toutes les 2 semaines en France).

Sous couvert d'une disposition européenne, la Parlement français se dispose à donner le droit à ces laboratoires étrangers de vendre aux hôpitaux français du plasma thérapeutique ainsi collecté. On sait qu'il sera moins cher que le plasma non rémunéré prélevé en France par l'EFS, c'est paradoxal, mais c'est ainsi !

Notre association et l'Union départementale du 63 avons rencontré certains de nos députés et sénateurs pour les sensibiliser à cette aberration et à la sauvegarde de notre éthique : volontariat, bénévolat, anonymat et non profit. Le 8 Avril 2015 journée nationale de mobilisation décrétée par notre fédération, nous avons organisé une manifestation devant la préfecture de Clermont-Ferrand; nous avons été reçu par la chef du cabinet du préfet et lui avons remis un dossier lui expliquant la situation. Le préfet devait rendre compte à son ministre de tutelle et au ministre de la Santé. Notre action a été relayée dans la presse et sur FR3.

Les marchands des éléments du corps humain auront-ils gain de cause ?